

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024
Date de reception de l'AR: 04/06/2024
065-21650025-DE_021_2024-DE
A G E D I

ADE - COMMUNE

Séance du 21 mai 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 16/05/2024
vingt et un mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Présents : Jean-Marc BOYA, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés : Didier LOPEZ représenté par Xavier DUPUIS, Marc JEANSON représenté par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Contre : 0

Excusés : .

Abstentions : 0

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Location scène mobile pour une manifestation - DE_021_2024

Monsieur le maire expose que pour la manifestation du weekend du 27 juillet 2024 pour le Free Style Custom, l'association organisatrice est à la recherche d'un scène mobile couverte.

Nous avons donc sollicité la commune de Juillan qui a proposé à la location, transport et installation compris, pour 1 000€ le weekend.

L'association a accepté cette offre mais la commune de Juillan ne traite que de mairie à mairie.

Il a donc été convenu que nous réglions cette location et que l'association des Custom's nous remboursera.

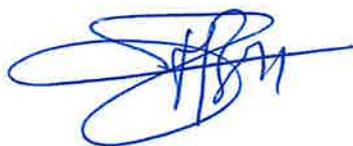
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de la part des Custom's, qui sera effectué dès règlement du titre de recette que nous recevrons de la commune de Juillan. Ce remboursement sera imputé à l'article 70878.

- autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

